

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 JUIN 2014

#### **BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 rectifié, qui s'équilibre de la façon suivante en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 443 287,87 €
- Section d'investissement : 385 695,43 €

#### **DESIGNATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2015**

Ghislaine CIESLAK, secrétaire de mairie est nommée coordinateur pour le recensement qui aura lieu en 2015

#### **NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE**

Le maire Roland SIMON (nommé d'office)

Jean-François CLEVENOT et Jean-Louis MATHIEU ont été nommés.

#### **REGULARISATION D'UN ACTE NOTARIE**

Le conseil donne son accord pour que Maître BOUL rédige un acte rectificatif et fasse les démarches nécessaires au près du livre foncier dans un acte établi à l'époque par Maître BIDON.

#### **REVALORISATION DES DOTATIONS SCOLAIRES**

Le conseil revalorise les dotations scolaires non plus par élève mais par classe. A compter de la rentrée 2014/2015 une somme de 1 375,- € sera versée à l'école maternelle et 2 750,- € à l'école élémentaire.

#### **REALISATION D'UN COLUMBARIUM**

Un columbarium 10 familles et un ossuaire seront réalisés par l'entreprise GRANIMOND de St Avold pour un montant HT de 7 766,-€ soit 9 319,20 € TTC. Une demande de subvention parlementaire sera faite.

#### **REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

Une procédure de reprise des concessions est mise en route pour certaines tombes dont la liste est affichée à la mairie et sur la porte du cimetière.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Une subvention de 80 € a été octroyée au Comité Départemental Handisport 57

### **CREATIONS ET SUPPRESSION DE POSTES POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES**

Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 35h est supprimé pour créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe. Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe est créé pour 20h semaine à compter du 21 juillet 2014.

Autorisation donnée à Monsieur le maire de recruter des agents de remplacement ou saisonnier pendant toute la durée de son mandat.